

AVIS À LA POPULATION

Règlement municipal 153-2017 (article 6)

La Ville de Gracefield tient à rappeler à ses citoyens qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public, **entre 0 h et 6 h, du 15 novembre au 15 avril et ce, sur tout le territoire de la ville.**

La direction